

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sports et de loisirs
HAB-1 zone d'habitation 1	SP-1 zone de sport et de loisir - Camping
HAB-2 zone d'habitation 2	SP-2 zone de sport et de loisir - Golf
Zones mixtes	SP-3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
MIX-1 zone mixte urbaine	SP-4 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-2 zone mixte villageoise	SP-5 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-3 zone mixte rurale	SP-6 zone de sport et de loisir - Vacances
EP Zone de bâtiments et équipements publics	SP-7 zone de sport et de loisir - Rubberschiefer
Zones d'activités	JAR Zone de jardins familiaux
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	ZV Zone verte
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
COA-3 zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
COA-4 Zone commerciale	P zone de parc public
Zones spéciales	V zone de verdure
COA-5 zone spéciale ASSA	
COA-6 zone spéciale S/NP	
	--- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

ZS-1 Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
ZS-2 Zone d'aménagement différé
ZS-3 Zone d'urbanisation prioritaire
ZS-4 Zones de servitude "urbanisation"
ZS-5 zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
ZS-6 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1
ZS-7 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2
ZS-8 zone de servitude "urbanisation" - non adicifiant
ZS-9 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
ZS-10 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
ZS-11 Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement constitué"
construction à conserver
petit patrimoine à conserver
alignement d'une construction existante à préserver
gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

ZS-12 à l'aménagement du territoire
station GSM selon POS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
ZS-13 à la protection de la nature et des ressources naturelles
à la protection des sites et monuments nationaux
ZS-14 à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

PA Plan d'aménagement particulier d'implantation approuvé

PA-1 N° du plan d'aménagement particulier d'implantation approuvé

IS isolopes

ME mesures en rapport aux "cordons écologiques fonctionnels"

ME-1 mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zone	
COS	CUS	max. (m ² /a)	min. (m ² /a)
CSS	max.	DL	min.

FIS-ND-01 HAB-1	FIS-ND-02 HAB-1	FIS-ND-03 HAB-1
COS 0,65 CUS 1,8	COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,2 CUS 0,4
CSS 0,9 DL -	CSS 0,3 DL 15	CSS 0,3 DL 15

FIS-ND-04 HAB-1 & MIX-1	FIS-ND-05 HAB-1
COS 0,5 CUS 0,7	COS 0,45 CUS 0,8
CSS 0,7 DL 20	CSS 0,7 DL 10

* 1 logement de service par parcelle

URS-ND-01 HAB-1 & MIX-1	URS-ND-02 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20	CSS 0,6 DL 20

REU-ND-01 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20

CL-ND-01 HAB-2	CL-ND-02 HAB-1	CL-ND-03 HAB-2
COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,6 CUS 0,7
CSS 0,3 DL 20	CSS 0,3 DL 15	CSS 0,7 DL 30

CL-PAP-1708062c HAB-2
COS 0,45 CUS 0,85
CSS 0,7 DL -

ESE-ND-01 MIX-1	ESE-ND-02 HAB-1 & MIX-1	ESE-ND-03 HAB-1
COS 0,3 CUS 0,6	COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,4 CUS 0,8
CSS 0,65 DL 25	CSS 0,3 DL 15	CSS 0,6 DL 16

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERIQUE
PCF 028-058-086 DU 2018

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRISES À PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITÉ. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERLEVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERLEVAUX
SCHLOSS CLEEF 4701 CLERLEVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadplaner
138, BD GRANDE GOÛTÈSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 884
FRANÇOISE STROBIE - ANNA COLOONE ALLEMAGNE
TELEPHONE 049 221 923 924

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
4 RUE ALBERT BRUN 1015 CONZELVANGE
TELEPHONE 26 961

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR / **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
h	19.06.23	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WARRACH ZONE BEP "GOLF" - ADAPTATIONS ZS-1 CUS SELON AVIS DE LA CA DU 03.07.2023
f	21.03.22	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE CLERLEVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STECHEN"
g	03.03.22	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE HUPPERANGE PAR ND-11 - IN DER RUBSCHIT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
e	20.02.21	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE GONDRAUSEN PAR ND-11 - LEVÉE DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PAP ND EN PAP DE 1011 (AVIS)
d	02.06.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.02.21	ESA	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WIEDERANGE ZONE SPECIALE ASSA (AVIS)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
a	06.06.19	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WARRACH ET AVIS DE L'AGREMENT DES PROPRIETAIRES PAR ND-11 (AVIS) ET DU MEDO (REF. 81.448 DU 14.02.19)

PHASE
PROJET VOTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 19.06.19

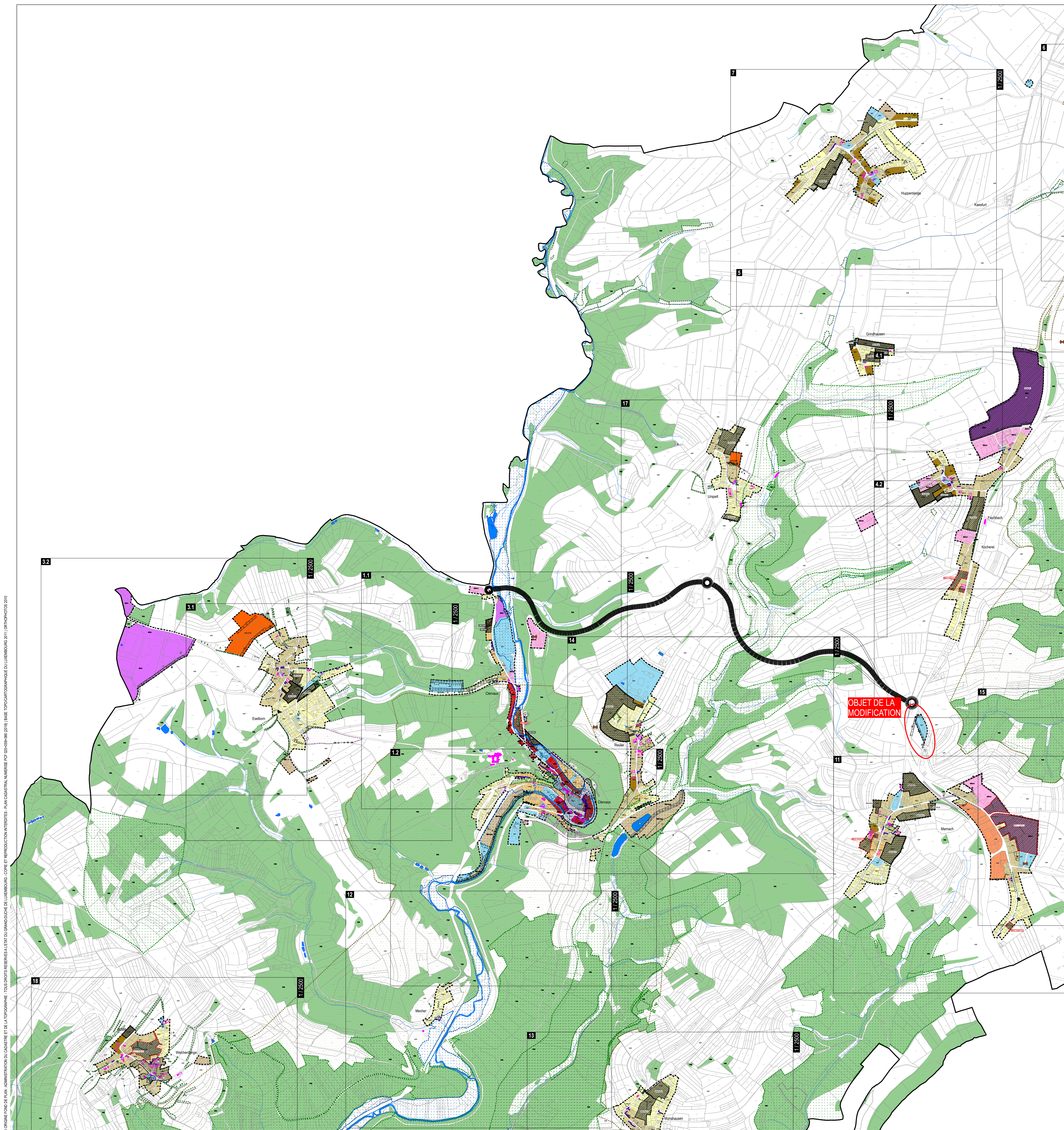
ECHELLE
1 : 10 000

OBJET
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
COMMUNE DE CLERLEVAUX - PARTIE CENTRE

VERSION COORDONNÉE ADAPTÉE

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH / ESA	31.10.2018	1140	G - 0 1 - 0 2
CONTR.				h
RESP.				FORMAT 115,6 / 83,0 CM

© ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERIQUE PCF 028-058-086 DU 2018 (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011) (ORTHOPHOTOS 2018)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de gares ferroviaires et routières
Zones d'habitation	Zones de sport et de loisir
HAB-1 zone d'habitation 1	Zone de sport et de loisir - Camping
HAB-2 zone d'habitation 2	Zone de sport et de loisir - Golf
Zones mixtes	Zone de sport et de loisir - Jeunesse
MIX-1 zone mixte urbaine	Zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-2 zone mixte villageoise	Zone de sport et de loisir - Sport
MIX-3 zone mixte rurale	Zone de sport et de loisir - Vacances
Zones d'activités	Zone de sport et de loisir - Rubberschiefer
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	Zone de jardins familiaux
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	Zone verte
COA-3 zone d'activités économiques régionale	Zone agricole
Zones commerciales	Zone forestière
CO-1 zone commerciale	Zone de parc public
Zones spéciales	Zone de verdure
CO-2 zone spéciale-ASSA	
CO-3 zone spéciale-SYNP	
	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
	Zone de servitude "urbanisation"
	zone de servitude "urbanisation" - tampon 1
	zone de servitude "urbanisation" - tampon 2
	zone de servitude "urbanisation" - non adicatifs
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
	Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
	Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
	secteur protégé de type "environnement constitué"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon POS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'implantation approuvé

mesures en rapport aux "cordons écologiques fonctionnels"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	COS		CUS		DL	
FIS-ND-01 ECO+ HAB-1	0,65	0,2	1,8	0,4	-	-
FIS-ND-02 HAB-1	0,2	0,2	0,4	0,4	15	-
FIS-ND-03 HAB-1	0,2	0,2	0,4	0,4	15	-
FIS-ND-04 HAB-1 MIX+ HAB-1	0,5	0,4	0,7	0,8	-	-
FIS-ND-05 HAB-1 MIX+ HAB-1	0,45	0,4	0,8	0,8	10	-
URS-ND-01 HAB-1 & MIX+ HAB-1	0,4	0,4	0,6	0,6	-	-
URS-ND-02 HAB-1	0,4	0,4	0,6	0,6	20	-
RELU-ND-01 HAB-1	0,4	0,4	0,6	0,6	20	-
CL-ZAD-01 HAB-2	0,2	0,2	0,4	0,4	-	-
CL-ZAD-02 HAB-1	0,2	0,2	0,4	0,4	15	-
CL-ZAD-03 HAB-2	0,6	0,4	0,7	0,7	30	-
CL-PAP 1708062c HAB-2	0,45	0,4	0,65	0,65	82	-
ES-ND-01 MIX+ HAB-1	0,6	0,4	0,6	0,6	-	-
ES-ND-02 HAB-1 & MIX+ HAB-1	0,2	0,2	0,4	0,4	15	-
ES-ND-03 HAB-1	0,4	0,4	0,6	0,6	16	-

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERIQUE
PCF 028-058-086 DU 2018

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

VOIE D'ACCES

TOPONYME

N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)

BATIMENT DEMOLU (VISITE DES LIEUX DM)

RUE (ORTHOPHOTOS)

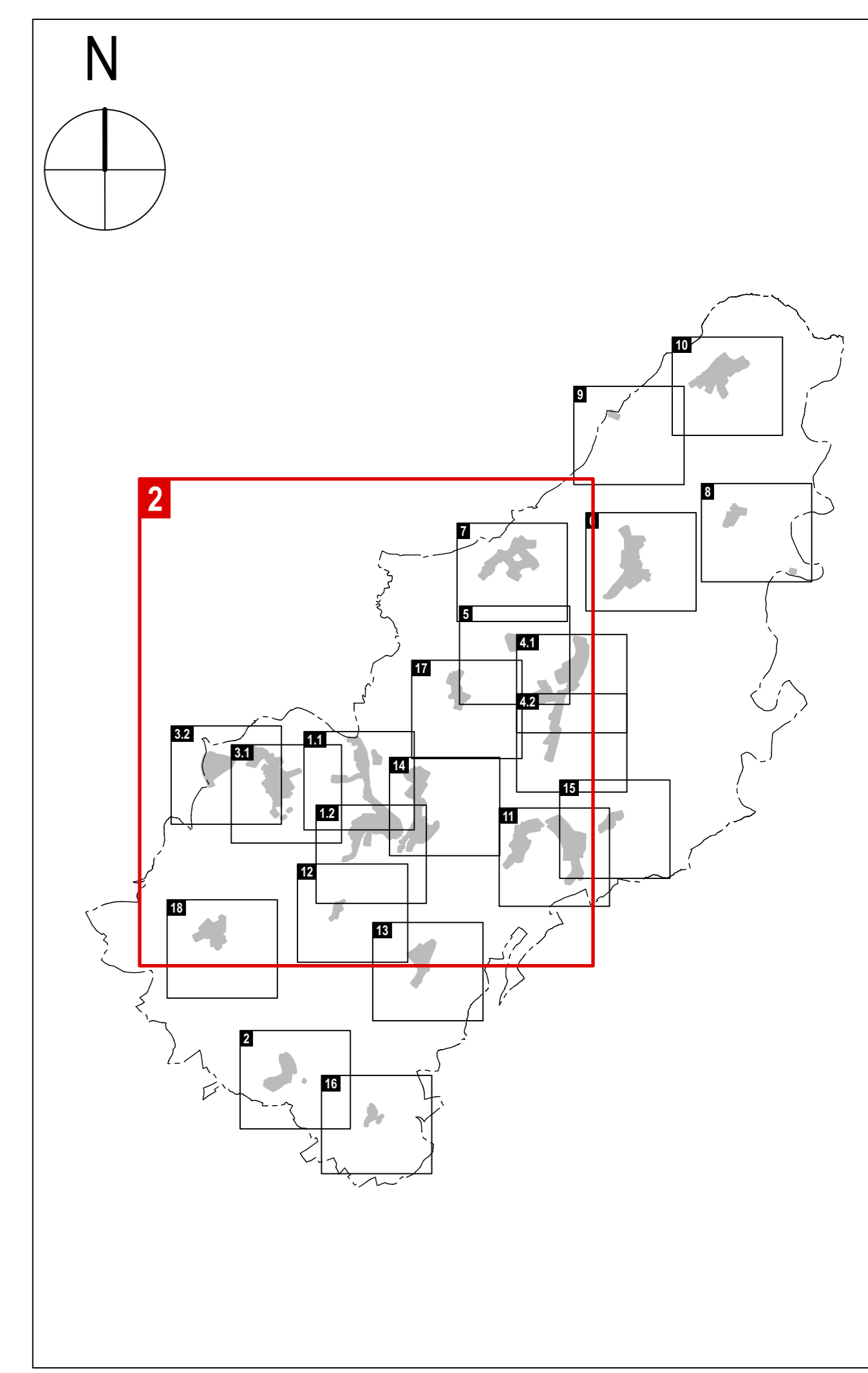
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)

RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITÉ. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDUS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
SCHLOSS CLERF 4701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MATRE D'OUVRURE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadplaner
138, RD GRANDE CROICHÉE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 884
FRANÇOISE STROBIE - ANNE COLOONE ALLEMAGNE
TELEPHONE 049 221 923 9845
Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
4 RUE ALBERT BRUN 1015 CONZELMUNNEN
TELEPHONE 26 9611

CONSEIL COMMUNAL	DATE: SIGNATURE
COMMISSION D'AMENAGEMENT	DATE: SIGNATURES
MINISTRE DE L'INTERIEUR	DATE: SIGNATURE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	DATE: SIGNATURE

MODIFICATIONS

h	DATE	LG	DESCRIPTION
h	13.02.20	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WARRACH ZONE BEP "COOR" ADAPTATIONS ZONE Y-CES SÉLOUVAY DE LA CA 00 00 37 200
f	21.03.22	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE CLERVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STECHEN"
g	03.03.22	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE HUPPERSANGE PAF NO 21 - IN DER RUBSCHT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
h	20.02.21	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE GRONCHAUZEN PAF NO 21 - LEVEE DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PAF NO EN PAF DE 2011 (NVS)
d	02.02.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.02.21	ESA	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WIEDERHANGE ZONE SPECIALE (M-100)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PHARES
a	06.09.19	LG	MODIFICATION BEP PLAN LOCALITE DE CLERVAUX ET PAF DE CLERF "DESIGNER PAF DE THAMERZ DU 2010 ET DU MEDIO REF. 81.448 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE PROJET VOTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 19.06.19

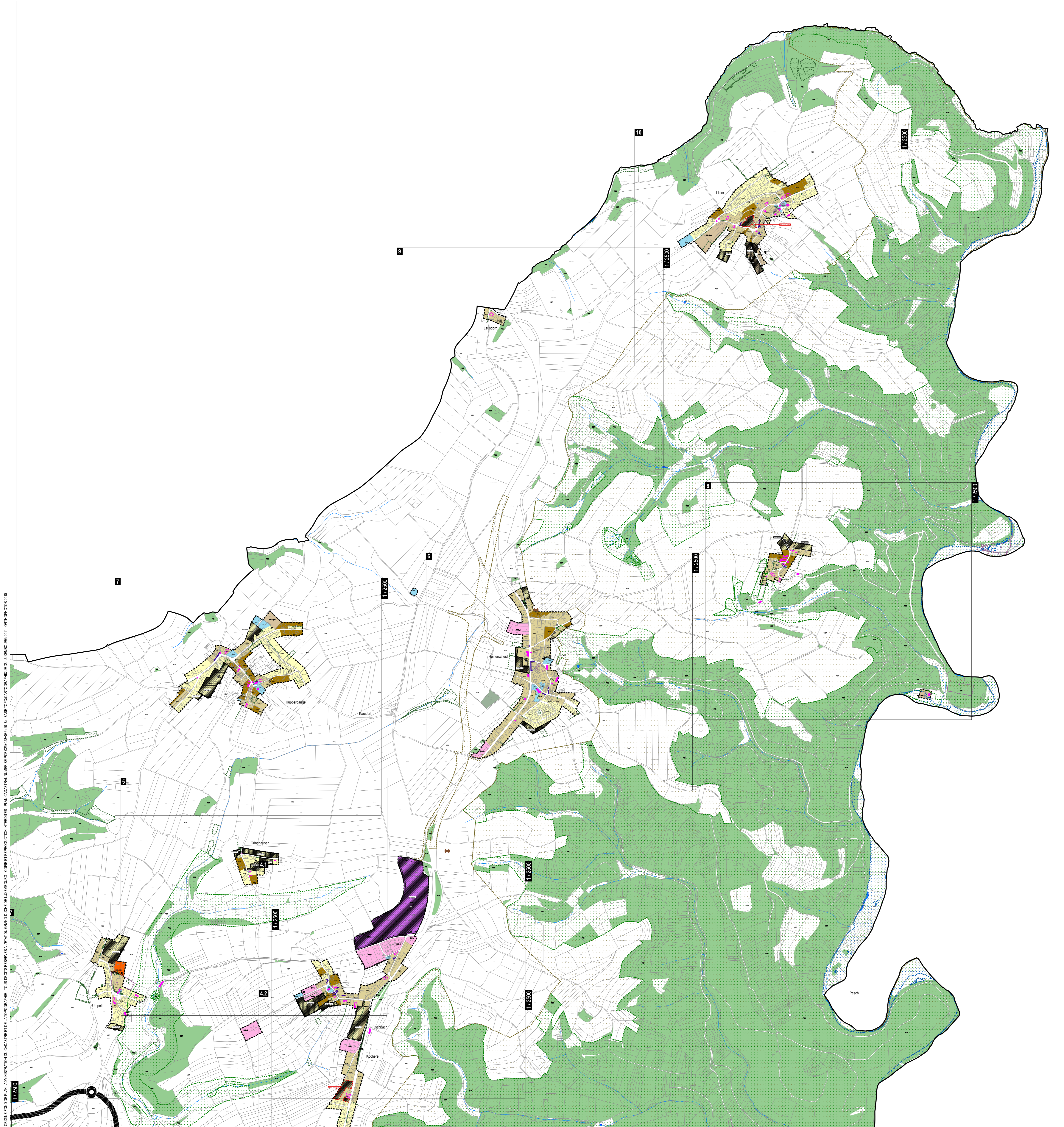
ECHELLE 1 : 10 000

OBJET **PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE CENTRE** **VERSION NON COORDONNEE ADAPTEE**

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH / ESA	31.10.2018	1140	G - 0 1 - 0 2
CONTR.				
RESP.				h

FORMAT 115,6 / 83,0 CM

© ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE. TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERIQUE PCF 028-058-086 DU 2018 (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011 - ORTHOPHOTOS 2018)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB.1 zone d'habitation 1
- HAB.2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX.1 zone mixte urbaine
- MIX.2 zone mixte villageoise
- MIX.3 zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

Zones d'activités

- COA.1 zone d'activités économiques communale type 1
- COA.2 zone d'activités économiques communale type 2
- COA.3 zone d'activités économiques régionale

Zones commerciales

- CO.1 zone commerciale
- CO.2 zone commerciale-ASSA
- CO.3 zone commerciale-STNP

Zones spéciales

- SP.1 zone spéciale
- SP.2 zone spéciale-ASSA
- SP.3 zone spéciale-STNP

Zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- REC.1 zone de sport et de loisir - Camping
- REC.2 zone de sport et de loisir - Golf
- REC.3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
- REC.4 zone de sport et de loisir - Jeux
- REC.5 zone de sport et de loisir - Sport
- REC.6 zone de sport et de loisir - Vacances
- REC.7 zone de sport et de loisir - Robbesscheier

Zone verte

- JAR.1 zone de jardins familiaux
- JAR.2 zone verte
- AGR.1 zone agricole
- FOR.1 zone forestière
- PAC.1 zone de parc public
- VER.1 zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- US.1 zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- US.2 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1
- US.3 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2
- US.4 zone de servitude "urbanisation" - non edificand
- US.5 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- US.6 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couleur pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

- SC.1 construction à conserver
- SC.2 parcelle patrimoniale à conserver
- SC.3 alignement d'une construction existante à préserver
- SC.4 gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé

Isotopes

mesures en rapport aux "continues ecological functions"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COA	CUS	DL	DL
COA max.	CUS max.	DL max.	DL max.
CSS max.	DL		

LIE-ZAD-01		LIE-ZAD-02		LIE-PAP 16129R32	
HAB.1		REC-100		MIX.1	
COA	CUS	DL	DL	COA	CUS
0.2	0.4	15	10	0.35	0.7
CSS	DL			CSS	DL
0.3				0.75	18

KAL-NO-01		KAL-NO-02	
HAB.1		HAB.1	
COA	CUS	DL	DL
0.4	0.6	0.4	0.6
CSS	DL	0.6	20
0.6			

HEI-ZAD-01		HEI-ZAD-02		HEI-NO-03	
MIX.1		HAB.1		HAB.1	
COA	CUS	DL	DL	COA	CUS
0.2	0.4	15	15	0.4	0.6
CSS	DL			CSS	DL
0.3				0.6	20

HUP-NO-01		HUP-NO-02		HUP-NO-03	
HAB.1		HAB.1		HAB.1	
COA	CUS	DL	DL	COA	CUS
0.4	0.6	0.4	0.6	0.4	0.6
CSS	DL	0.6	20	CSS	DL
0.6				0.6	20

GRI-ZAD-01		GRI-ZAD-02		GRI-ZAD-03	
HAB.1		HAB.1		HAB.1	
COA	CUS	DL	DL	COA	CUS
0.2	0.4	15	15	0.2	0.4
CSS	DL			CSS	DL
0.3				0.3	15

GRI-NO-04	
HAB.1	
COA	CUS
0.4	0.6
CSS	DL
0.6	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 028-058-086 DU 2018

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

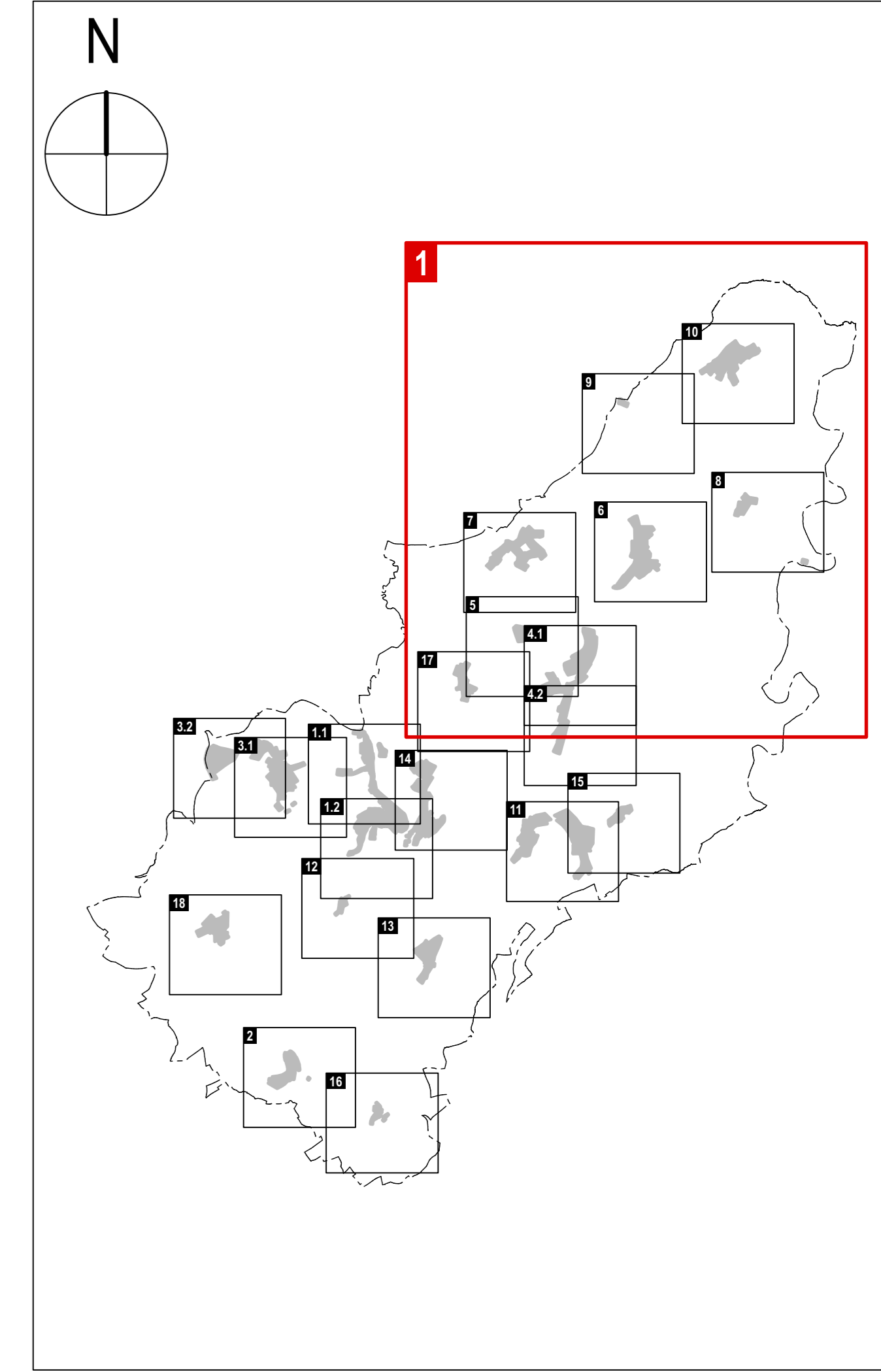
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUISSIEU / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERposables A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL ET NE SONT REPRISES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN JUGEMENT CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE FUT-ELLE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDUS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OUVRAGE
Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
1011 RUE DE LA CHASSE 1001 LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 188
FAX 263 189
E-MAIL: d.muller@dmul.lu
TELEPHONE 049 221 325 880-9

Zimplan s à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
4, RUE ALBERT BACHON 1515 CONTERN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 394

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

h	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	19.09.23	LG	MODIFICATION PLAG LOCALITE DE MANNINGEN ZONE SEP "COOP" - ADAPTATIONS ZEP-FSE SELON AVIS DE LA CA DU 05.07.2023 (REF. 432/2022 ET DU MECDU DU 23.11.2022 (REF. 945))
2	21.03.22	LG	MODIFICATION PLAG LOCALITE DE CLERVAUX EXTENSION ZONE SEP "LYCEE EDWARD STECHEN"
3	03.03.22	LG	MODIFICATION PLAG LOCALITE DE HUPPINGANGE PLAG NO-01 - FN DER KUBSCHT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
4	20.07.21	LG	MODIFICATION PLAG LOCALITE DE GRIHCHAUZEN PLAG NO-01 - LEVER DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PLAG NO EN PLAG DE (en cours)
5	03.09.21	ESA	DESIGNERES MODIFICATIONS PLAG
6	03.09.21	ESA	DESIGNERES MODIFICATIONS PLAG
7	27.04.21	ESA	MODIFICATION PLAG LOCALITE DE BRECHERANGE ZONE SEP (ASA) (en cours)
8	27.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
9	10.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA (REF. 422/2019) PLAG DE 1944/2020 DU 20.03.19 ET DU MECDU (REF. 81448 DU 14.02.19)

INDICE

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1			

PHASE
PROJET VOTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 19.06.19

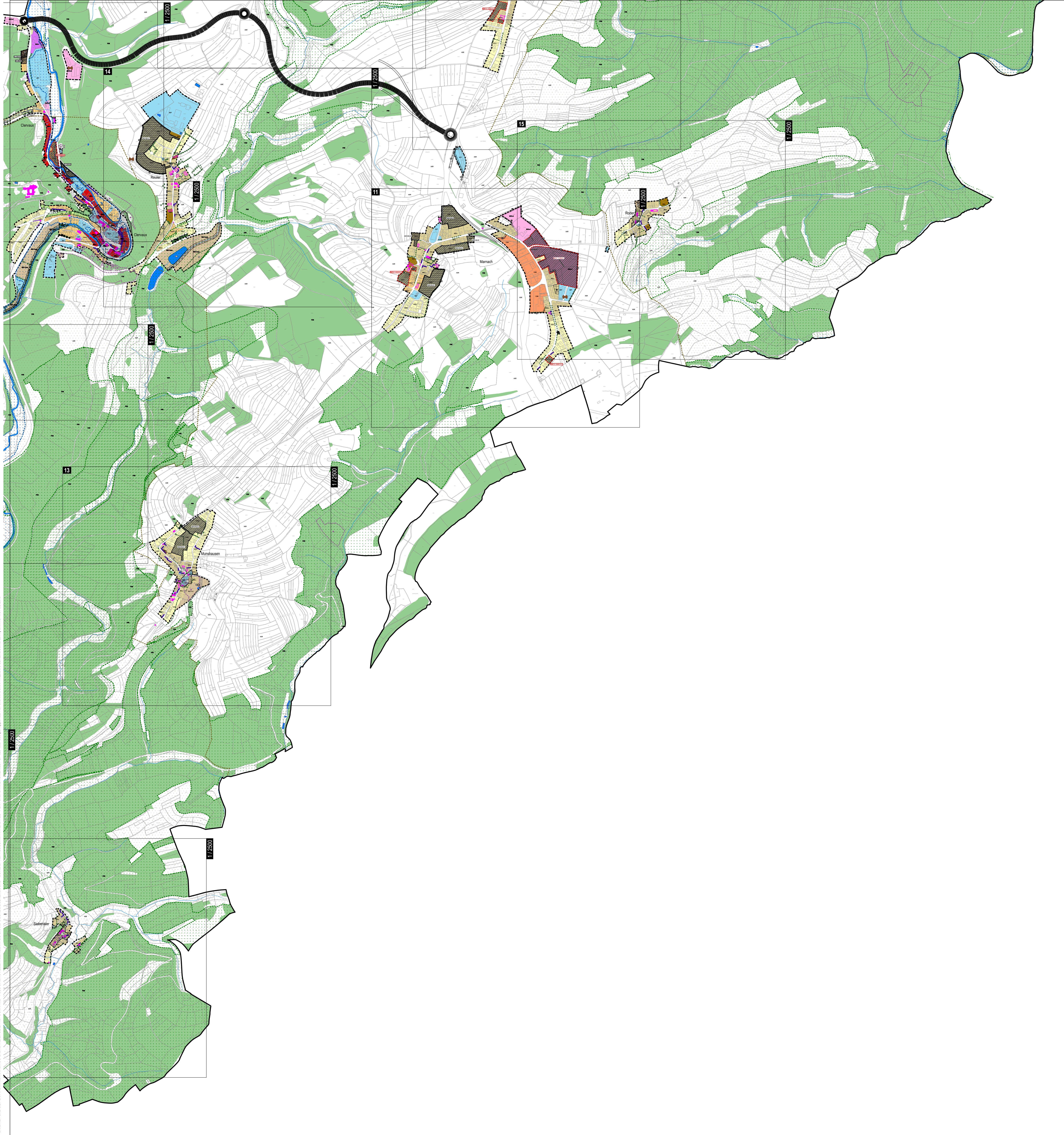
ECHELLE
1 : 10 000

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE NORD

VERSION COORDONNÉE ADAPTÉE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH / ESA	31.10.2016	1140	G - 0 1 - 0 1	h
RESP.				FORMAT 115.5 / 83.0 CM	

© ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011 (ORTHOPHOTOS 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

- ZONES DE BASE**
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
 - Zones mixtes
 - MIX-1 zone mixte urbaine
 - MIX-2 zone mixte villageoise
 - MIX-3 zone mixte rurale
 - BEP Zone de bâtiments et équipements publics
 - ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-3 zone d'activités économiques régionale
 - COM Zone commerciale
 - Zones spéciales
 - zone spéciale-ASSA
 - zone spéciale-SYNP
 - Zones de gares ferroviaires et routières
 - Zones de sport et de loisir
 - MES-1 zone de sport et de loisir - Camping
 - MES-2 zone de sport et de loisir - Golf
 - MES-3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
 - MES-4 zone de sport et de loisir - Jeux
 - MES-5 zone de sport et de loisir - Sport
 - MES-6 zone de sport et de loisir - Vacances
 - MES-7 zone de sport et de loisir - Robbescheier
 - Zone de jardins familiaux
 - Zone verte
 - AGR zone agricole
 - ESP zone forestière
 - PAN zone de parc public
 - VER zone de verdure
 - Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différencié
- Zones d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"
 - USP zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
 - USP-1 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1
 - USP-2 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2
 - USP-3 zone de servitude "urbanisation" - non adéquat
 - USP-4 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
 - USP-5 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
- Zones de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
 - station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
- N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé
- isotopes
- mesures en rapport aux "continous ecological functions"
- mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zone			
COS	max.	CUS	#Max. (m ² /a)
CSS	max.	DL	#Max. (m ² /a)
MAR-NQ-01			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,8
CSS	0,8	DL	20
MAR-NQ-02			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,8
CSS	0,8	DL	25
MAR-NQ-03			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,8
CSS	0,8	DL	20
MAR-NQ-04			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,8
CSS	0,8	DL	20
MAR-NQ-05			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,8
CSS	0,8	DL	16
MAR-PAP-1197/1117c			
HAB-1 & MIX-1			
COS	0,4	CUS	0,7
CSS	0,8	DL	25
MAR-PAP-17766/61c			
ECO-1			
COS	0,85	CUS	1,2
CSS	0,8	DL	*
MAR-PAP-1549/1117c			
HAB-1			
COS	0,3	CUS	0,8
CSS	0,7	DL	9

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

- PLAN CADASTRAL NUMERISE**
PCF 028-058-086 DU 2018
- BATIMENT EXISTANT
 - LIMITE PARCELLAIRE
 - LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
 - TOPONYME
 - N° DU PARCELLE

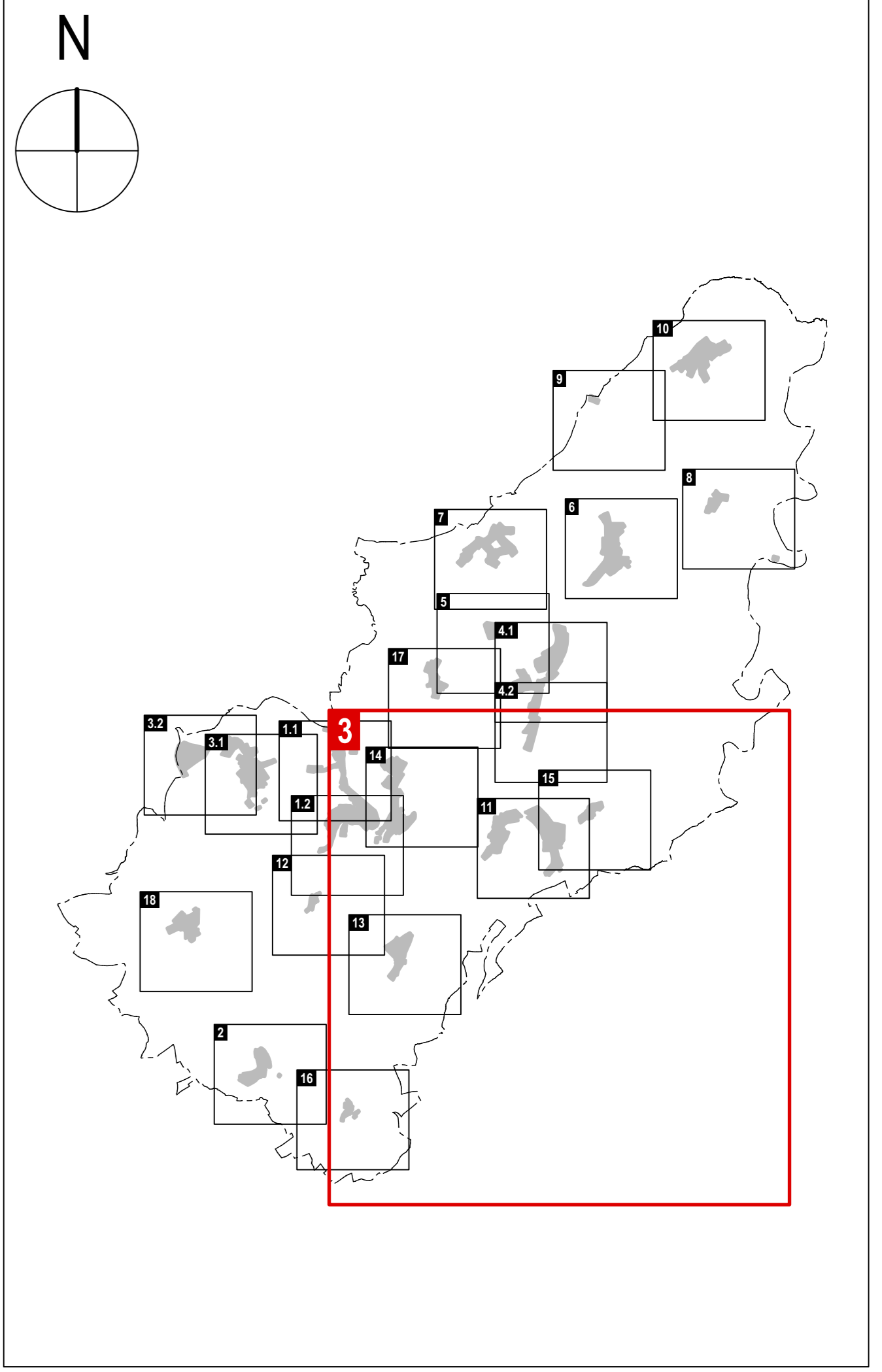
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

- ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM**
- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
 - BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
 - RUE (ORTHOPHOTOS)
 - RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
 - RUSSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
SCHLOSS CLERF 1701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MATRE D'OUVRURE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
138, BD GRANDE CROICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 20 888
FRANCOISCHÉ STRASSE 10694 COLONE ALLEMAGNE
TELEPHONE 049 221 925 884

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
4 RUE ALBERT BRUN 1015 CONZEL LUXEMBOURG
TELEPHONE 20 961

DATE: SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

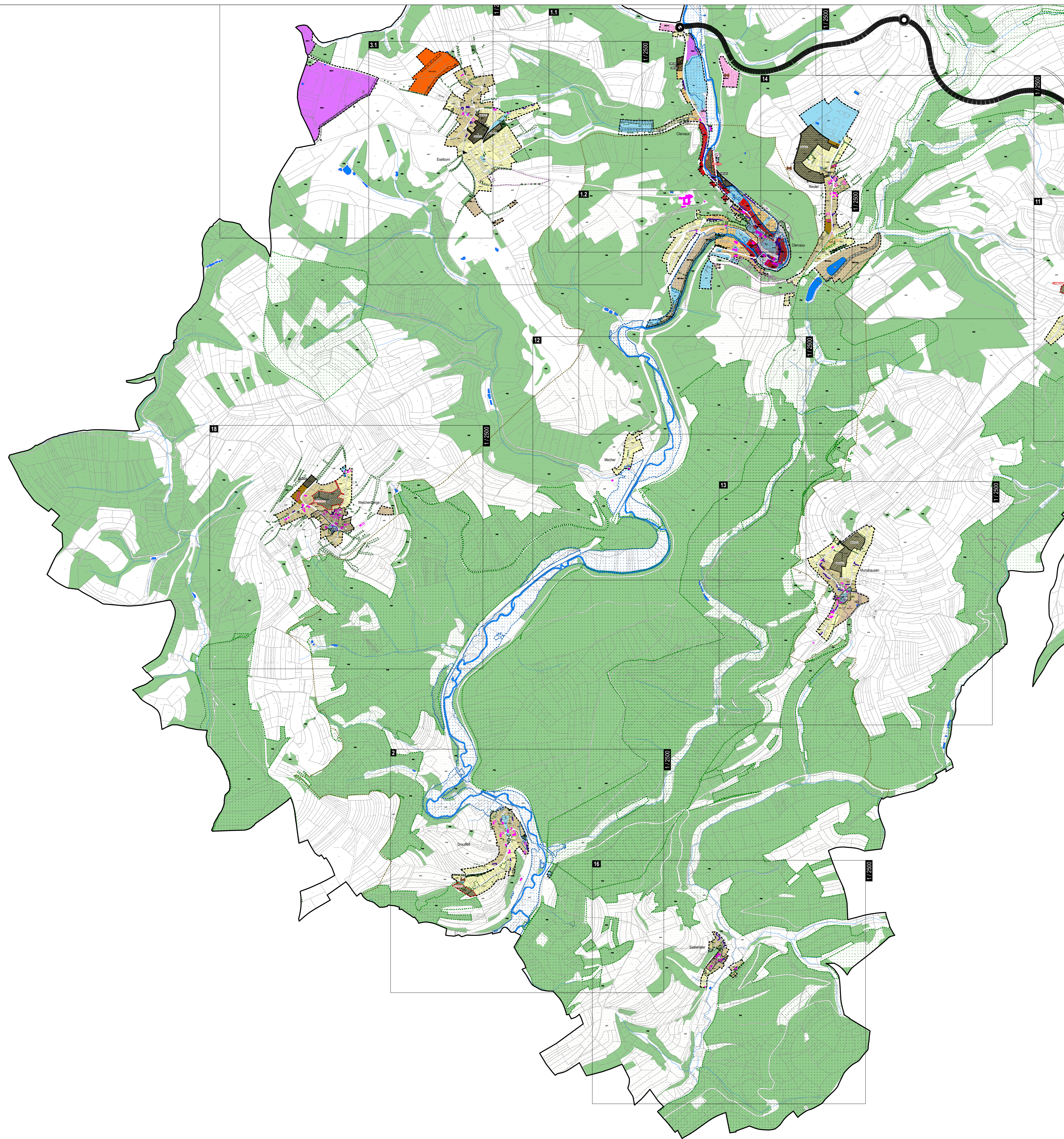
INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
h	13.09.23	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE WARRACH ZONE BEP "GOLF" ADAPTATIONS ZONE Y-CIS SÉLONAVIS DE LA CA DU 03.07.2023 (PAP 187/1905 ET DU MESO DU 23.12.2022) (PAG)
f	21.03.22	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE CLERVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STECHEN"
g	03.03.22	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE HUPPERANGE PAP NQ 21 -IN DER KUBSCHT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
h	28.02.21	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE GRONDHAUSEN PAP NQ 21 -LEVÉE DE LA ZONE ET RECLASSEMENT DU PAP NQ EN PAP (DE 2011) (PAG)
d	02.02.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.02.21	ESA	MODIFICATION PAG LOCALITE DE WIEDERANGE ZONE SPECIALE (PAG 18/19)
b	21.02.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
a	16.06.19	LP	MODIFICATIONS DES PANS DIRECTEURS ET PANS DE LOCALITE (DESIGNATION PAP DE "MAURICE" DU 28.03.19 ET DU MESO (REF. 81.48 DU 14.02.19)

PHASE
PROJET VOTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 19.06.19

OBJET
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE SUD-EST

VERSION COORDONNÉE ADAPTÉE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
			FH / ESA	31.10.2018	1140	G - 0 1 - 0 3	h



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sports et de loisirs
HAB.1 zone d'habitation 1	SPR zone de sport et de loisir - Camping
HAB.2 zone d'habitation 2	SPR.1 zone de sport et de loisir - Golf
MIL.1 zones militaires	SPR.2 zone de sport et de loisir - Jeunesse
MIL.2 zone mixte villageoise	SPR.3 zone de sport et de loisir - Jeux
MIL.3 zone mixte rurale	SPR.4 zone de sport et de loisir - Sport
EP zone de bâtiments et équipements publics	SPR.5 zone de sport et de loisir - Vacances
COA1 zone d'activités économiques communale type 1	SPR.6 zone de sport et de loisir - Rubberschieber
COA2 zone d'activités économiques communale type 2	JAR zone de jardins familiaux
COA3 zone d'activités économiques régionale	ZV zone verte
COA zone commerciale	AGR zone agricole
ZS zones spéciales	FR zone forestière
ZS.1 zone spéciale-ASSA	PP zone de parc public
ZS.2 zone spéciale-SYNP	VE zone de verdure
	--- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones d'aménagement différé

Zones d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

SP zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère

SP.1 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1

SP.2 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2

SP.3 zone de servitude "urbanisation" - non adicifiant

SP.4 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau

SP.5 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zones de servitude "couloirs et espaces réservés"

SR couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

SC secteur protégé de type "environnement constitué"

CS construction à conserver

CP petit patrimoine à conserver

AL alignement d'une construction existante à préserver

GC gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

TA à l'aménagement du territoire

ST station GSM selon POS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"

PN à la protection de la nature et des ressources naturelles

PM à la protection des sites et monuments nationaux

FE à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

PA Plan d'aménagement particulier d'implantation

PP N° du plan d'aménagement particulier d'implantation

IS isolopes

ME mesures en rapport aux "cordons écologiques"

MC mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zone			
COA	max.	COA	max.
CSS	max.	DL	max.
WEI-ZAD-01	0.2	CUS	0.4
	0.3	DL	15
WEI-PAP-16008/02c	0.3	CUS	0.7
	0.7	DL	13
DRA-PAP-16320/117c	0.3	CUS	0.75
	0.7	DL	14
MUN-ND-01	0.4	CUS	0.8
	0.6	DL	20
MUN-ND-02	0.4	CUS	0.8
	0.6	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERIQUE
PCF 028-058-086 DU 2018

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

TOPONYME

N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)

BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)

RUE (ORTHOPHOTOS)

RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)

RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITÉ. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRES D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadplaner
138, RD, GRANDE-ROUSSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELEPHONE 27 800 - 800

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
4, RUE ALBERT BRUN 1015 CONZELMUNNEN
DATE: SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
h	19.06.23	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WARRACH ZONE BEP "GOLF" - ADAPTATIONS ZS.1-CSS SELON LOI DE LA CA DU 03.07.2023
f	21.03.22	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE CLERVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STECHEN"
g	03.03.22	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE HUPPERANGE PAP NO 21 - IN DER RUBSCHT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
e	20.02.21	LG	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE GRONCHAUZEN PAP NO 21 - LEVERE DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PAP NO EN PAP DE 1er Degré
d	02.06.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.06.21	ESA	MODIFICATION PLAN LOCALITE DE WIECHERANGE ZONE SPECIALE ASSA (M.1)
b	21.06.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
a	16.06.19	LG	MODIFICATIONS DES PLANS D'AMENAGEMENT ET DES DE CLASSEMENT DES ZONES DE CLASSEMENT PAP DE 1er Degré ET DU MEDO REF. 81.448 DU 16.02.19

PHASE

PROJET VOTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 19.06.19

OBJET

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE SUD-OUEST

VERSION COORDONNÉE ADAPTÉE

INDICE

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH / ESA	31.10.2018	1140	G - 0 1 - 0 4
CONTR.				
RESP.				FORMAT 115,6 / 83,0 CM